

Le Combat Social

FO 49

Bulletin d'informations de l'Union Départementale cgt-FO de Maine-et-Loire

N°1-2025 | Janvier (2025) | 1 €

**NON AU CONCLAVE !
ABROGATION !**

2025

les 80 ANS

de la Sécu

*De chacun selon ses moyens,
à chacun selon ses besoins*

FO



L'éditorial de Magali Lardeux

LE COMBAT SOCIAL FO 49

(Prix : 1 €)

Imprimé à l'UD
cgt-Force Ouvrière
de Maine-et-Loire
14, place Louis Imbach
49100 ANGERS
02 41 25 49 60
udfo49@force-ouvriere.fr

www.fo49.fr

Inscrit à la CPPAP
n° 0725507442

Directrice de
publication :
Magali LARDEUX

Sommaire

- 2/3 Édito de Magali
- 4 Non au corporatisme
- 5 Non au conclave
- 6/7 80 ans de la Sécurité Sociale
- 8 Cessez le Feu à Gaza
- 9 Solidarité avec Mayotte/
Victoire à France Travail
- 10 L'Hôpital va mal
- 11 Election CH Saumur
- 12 Colère dans les EHPADs
- 13 Chiffres
- 14 Coupes budgétaires à la
Région
- 15 Up coop / Calendrier de
formation



Magali Lardeux et le
bureau de l'UD cgt-FO
du Maine-et-Loire
vous souhaitent une
**BONNE ANNÉE
2025 !**

La situation faite aux travailleurs est intolérable !

Plus que jamais, organisons le combat pour la satisfaction des revendications !

Le chômage a explosé.

En France, plus de 6 250 000 personnes sont sans emploi. Sur un an, la hausse est de 6% dans la région. En Maine-et-Loire, entre octobre et décembre, 1

600 demandeurs d'emploi sans aucune activité sont venus gonfler les chiffres de France Travail. Ils sont 31 340 au total. Les jeunes de moins de 25 ans sont particulièrement touchés (+10 % sur cette période).

Par ailleurs, nationalement, les accidents de trajet ont augmenté de 5 %, les maladies professionnelles de 7,1 % et le nombre de morts au travail dépasse désormais 3 par jour.

1/4 de la population française est à découvert au 15 du mois. Les fonctionnaires ont perdu 31.5% de pouvoir d'achat depuis 2000. La destruction des emplois pour faire plus de profit - comme les 1000 emplois de Michelin à Cholet - s'accélère. Localement, les conséquences des coupes de la Région Pays de la Loire (82 millions) ou du Conseil Départemental sont immenses pour les emplois et l'accès aux services rendus aux travailleurs (mission locale, planning familial, accès à la culture, vie associative, PMI, ...) En France, 7ème « puissance mondiale », 89% des hôpitaux ont été dans l'obligation de déclencher le plan blanc pour faire face à une grippe saisonnière, des jeunes gens sont morts sur des branards... Et c'est sans faire le tour de la question ni parler du traitement honteux qui est réservé aux travailleurs hors hexagone, comme à Mayotte où les enfants viennent de reprendre le chemin de l'école dans des conditions innommables...

Il n'y aurait pas de « marge de manœuvre » pour améliorer cette situation : mensonge !

Selon OXFAM, la fortune des milliardaires a augmenté de 2 000 milliards de dollars en 2024 au niveau mondial, soit l'équivalent d'environ 5,7 milliards de dollars par jour. En France, le chiffre d'affaires des entreprises a augmenté de 74 % sur les dix dernières années (quand les emplois salariés ont baissé de 12 %). En 2003, les dividendes représentaient 22 milliards. En 2023, ils représentent 100 milliards soit une augmentation de 350 % en 20 ans. Et les exonérations de cotisations patronales et les aides publiques sans contreparties aux entreprises atteignent 200 milliards par an. En outre, les milliards pour faire la guerre pleuvent !

C'est bien le profit qui prime sur les vies pour le gouvernement, y compris grâce aux ventes d'armes. La France, 2ème exportatrice mondiale d'armement, est très silencieuse sur ses volontés pacifistes ... car elles n'existent pas. Se réjouir du nombre de Rafales vendus, de l'ouverture d'une entreprise de poudre à Bergerac, de la multiplication par deux du nombre d'obus, c'est possible (Discours du 7 janvier du Ministre Le Cornu), mais dénoncer le « ménage » en cours au Moyen-Orient soumis à une puissance destructrice déjà équivalente à deux bombes atomiques, ça ne l'est pas !

MACRON / BAYROU veulent poursuivre la destruction en s'associant les partis et les syndicats qui « marcheront » avec eux.

En effet, le dernier gouvernement d'Emmanuel MACRON (auquel 82% de la population ne fait plus aucune confiance), s'apprête à mettre au vote un budget 2025 dont on comprend qu'il sera pire que le précédent. Il s'entête à poursuivre une politique brutale contre les salariés, prévoit 50 milliards de coupes en allant toujours plus loin, proposant de réduire à 90% l'indemnisation des fonctionnaires en arrêt maladie ou, pourquoi pas de mettre à contribution les retraités dits « riches » (percevant 2000 euros mensuels !), ou encore d'imposer une nouvelle journée de travail de 7H gratuite ... refusant en tout cas fermement de répondre aux revendications légitimes, notamment celle d'abrogation de la réforme des retraites !

Non au conclave ! Abrogation !

Dans cette situation, alors que l'objectif du gouvernement est

de faire porter aux organisations syndicales la responsabilité des mesures prises contre les travailleurs en matière de retraite, Force Ouvrière n'a pas sa place au « conclave ». Le bureau de l'Union Départementale a fait connaître sa position que vous retrouverez intégralement dans les pages de ce journal.

Le rôle du syndicalisme libre et indépendant FO est d'organiser la bagarre pour la satisfaction des revendications !

C'est ce qu'ont fait les syndicats FO du Maine-et-Loire en décembre quand ils ont arraché des victoires à VYV, au CHU ou encore à la CPAM posant la question des journées d'action saute-moutons et des moyens efficaces pour gagner. C'est ce que vient de faire le syndicat France Travail pour l'agence de CHOLET.

En ce mois de janvier, tenons les instances de rentrée de reprises de cartes, réunissons les salariés, discutons partout de ces victoires, renforçons le syndicalisme de la fiche de paie, du respect du mandat, le syndicalisme libre et indépendant qui a permis de grandes conquêtes.

L'année 2025 est l'année anniversaire de la Sécurité Sociale : elle fête ses 80 ans ! Tout au long de cette année, le Combat Social, lui consacra des articles de fond. Ce sera l'occasion de rappeler le rôle central qu'a joué Force Ouvrière dans cette grande avancée pour la classe ouvrière et de rendre hommage à son père fondateur, le camarade George BUISSON.

Poursuivons le combat Camarades, en avant pour 2025 !

ACTUALITÉS

Le « conclave » de Bayrou sur les retraites : une entreprise corporatiste

Devant les députés, ce 14 janvier, lors de son discours de politique générale, le Premier ministre a convoqué un « conclave » prétendument pour « rouvrir le dossier des retraites ». Qu'en est-il exactement ?

Un appel aux syndicats pour qu'ils lui servent de béquille

Dans son discours, le Premier ministre lance un appel au mouvement syndical pour qu'il lui serve de béquille : « *J'ai confiance dans les partenaires sociaux. Je crois qu'ils ont entre les mains une part décisive de l'avenir national.* » Ces « partenaires sociaux », il les désigne un peu plus loin comme des « *corps intermédiaires* ».

La réunion tripartite (patronat, syndicats, sous le contrôle du gouvernement) sur les retraites, il la nomme « *conclave* ». Ce mot désigne à l'origine l'enceinte où sont enfermés à clé les cardinaux qui ne sont libérés que lorsqu'ils ont élu le pape.

La référence à l'église catholique par François Bayrou, Démocrate-chrétien, catholique assumé, n'est pas accidentelle.

La doctrine sociale corporatiste de l'église au secours du Premier ministre

Les « *corps intermédiaires* » auxquels Bayrou fait référence sont tout droit sortis de la doctrine sociale de l'Église qui a aussi inventé le « *principe de subsidiarité* ». Pie XI dans son encyclique *Quadragesimo Anno*, le définit ainsi :

« Que l'autorité publique abandonne donc aux groupements de rang inférieur [les "corps intermédiaires" — NDLR] le soin des affaires de moindre importance où se disperserait à l'excès son effort ; elle pourra, dès lors, assurer plus librement, plus puissamment, plus efficacement les fonctions qui n'appartiennent qu'à elle parce qu'elle seule peut les remplir : di-

riger, surveiller, stimuler, contenir, selon que le comportement, les circonstances ou la nécessité l'exigent. »

Les syndicats, considérés comme des « *corps intermédiaires* », de « *rang inférieur* » à l'État et subordonnés à lui, sont donc réduits à mettre en musique les décisions de l'État qui les « *dirige* », les « *surveille* », les « *stimule* », les « *contient* ».

On l'aura compris, une telle conception nie la démocratie qui, par définition, suppose la confrontation d'une pluralité d'options. Si seul l'État a la science infuse, la discussion ne peut plus porter que sur les moyens d'appliquer ses décisions.

Une négation de la lutte des classes

Une telle conception de l'organisation de la société nie la lutte des classes, puisque syndicats et patronat doivent s'associer, comme « *corps intermédiaires* », à la mise en œuvre des *directives* de l'État.

Mais la lutte des classes n'est pas l'invention de quelques radicaux enragés. Elle est une donnée objective de la situation sociale. Tout syndicaliste l'expérimente au quotidien dans son entreprise en constatant que les intérêts des patrons et ceux des salariés sont antagoniques. C'est cet antagonisme de classe que définit la charte d'Amiens :

« ... cette déclaration est une reconnaissance de la lutte de classe, qui oppose sur le terrain économique, les travailleurs en révolte contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression, tant matérielles que morales, mises en œuvre par la classe capitaliste contre la classe ouvrière. »

Cette conception de l'organisation de la société, qui nie la lutte des classes, qui considère que l'État est le porteur d'un « intérêt général » que les « *corps intermédiaires* » sont chargés de mettre en application, c'est ce qu'à Force Ouvrière nous appelons le « *corporatisme* » ou encore « *l'association capital-travail* » que nous avons toujours combattu et qui a connu ses plus belles heures avec la *Charte du Travail* de Pétain.

Le « conclave » de Bayrou : une entreprise corporatiste

Revenons à Bayrou. Qu'a-t-il annoncé au sujet des Retraites ? Qu'il chargeait les organisations syndicales et le patronat (sous le contrôle du gouvernement) de se réunir en « *conclave* » pendant 3 mois pour trouver « un accord d'équilibre » sur le financement des retraites à partir d'un état des lieux produit prochainement par la Cour des comptes.

C'est une matérialisation très concrète de ce que nous venons de décrire. C'est très exactement du corporatisme puisqu'il ne peut s'agir d'une « *négociation* », mais bien de la mise en musique du cadre déterminé par la Cour des comptes, c'est-à-dire l'État.

Nous savons tous ce que contiendra ce rapport qui indiquera quelles voies suivre pour assurer « l'équilibre financier des régimes de retraite ».

Dans son discours de politique générale, Bayrou annonce la couleur : « *... Ma conviction est que, nos entreprises, nous devons leur faciliter la tâche... Elles doivent être prémunies contre des augmentations exponentielles d'impôts et de charges.* » Il ne pourra donc pas être question d'augmenter les cotisations ou de remettre en cause les aides et exonérations dont bénéficient les entreprises (**près de 170 milliards en 2024**).

Dès lors il ne reste plus guère de solutions : il s'agit d'associer les organisations syndicales soit à la préservation de la réforme Macron-Borne qu'elles ont combattue pendant des mois aux côtés de la majorité des Français et qui a été imposée par le 49-3, soit à l'instauration d'une réforme systématique néfaste (réforme par points, voulue par Bayrou, la CFDT et la CFTC, comme celle rejetée en 2020, ou par capitalisation voulue par le patronat).

Les salariés n'ont rien à gagner dans cette farce, ou plutôt ils ont tout à y perdre!

FO n'a rien à faire dans cette galère. L'heure est bien toujours au contraire de continuer à combattre pour l'abrogation de la réforme des retraites!



Déclaration du bureau de l'UD FO 49

FO n'a rien à faire dans le « CONCLAVE » de MACRON/BAYROU !

Un seul mot d'ordre : ABROGATION !

Notre rôle : organiser la MOBILISATION !

Dans son discours de politique générale du 14 janvier, non seulement François BAYROU a indiqué qu'il n'y aurait **pas d'abrogation de la réforme des retraites MACRON / BORNE** pourtant rejetée par 90% des salariés, mais il a rendu un **hommage appuyé à « Mme 49-3 »** (49-3 déclenchant le gazage des manifestations en 2023...) et maintenu le **cap de 50 milliards d'économies** contre nos salaires, nos conditions de vie, nos services publics, contre notre Sécu et nos retraites ...

Même s'ils tombent de plus en plus vite, les gouvernements MACRON se suivent et se ressemblent. C'est ça leur « *stabilité* » !

Et leur « *équilibre* », leur « *justice* », ce sont ces aides publiques sans contreparties et autres exonérations de **200 milliards annuels pour les patrons**. Ce sont les **73 milliards de dividendes** reversés aux actionnaires par les entreprises du CAC 40 en 2024 (+ 8,5 %) Et c'est aussi **l'argent qui coule à flots pour l'armement...**

BAYROU a été clair. Il veut poursuivre la politique de MACRON contre les travailleurs. Et il veut y parvenir **avec l'aide des organisations syndicales** :

« Les partenaires sociaux » devraient s'inscrire dans un « conclave » de 3 mois et remplir des objectifs.

Pour le bureau de l'UD FO 49, les organisations syndicales n'ont pas à prendre en charge ni à être la courroie de transmission d'une politique contraire aux intérêts des travailleurs !

L'indépendance de FO, c'est d'aider les salariés à gagner sur leurs revendications dans un contexte d'extrême fragilité du gouvernement, certainement pas de participer à un conclave voué à accoucher de la retraite par capitalisation ou de la « retraite par points ».

Comme l'ont scandé les 2000 militants réunis au meeting FO à Paris le 26 octobre :

Un seul mot d'ordre : ABROGATION !

Notre rôle : organiser la MOBILISATION !

A Angers, le 15 janvier 2025

80 ANS DE LA SÉCU

Notre sécurité sociale va avoir 80 ans le 4 octobre prochain. N'en doutons pas, la figure d'Ambroise Croizat sera montée en épingle et tout le mérite de la construction de la sécurité sociale sera attribué au Conseil National de la Résistance (CNR). Mais qui sait que si Ambroise Croizat a joué un rôle important dans la mise en place de la Sécurité Sociale, il n'a pas participé à la rédaction des ordonnances ? Qui sait que ce n'est pas le plan du CNR qui a été repris dans les ordonnances de 1945, mais celui rédigé par notre camarade Georges Buisson, malheureusement décédé trop tôt (janvier 1946) pour voir son œuvre aboutir ? Qui sait enfin que si la Sécu a pu voir le jour, c'est du fait de la terreur du gouvernement et du patronat face à la puissante mobilisation ouvrière de l'immédiat après-guerre ?

De Gaulle, lui, ne s'y trompait pas. Face aux critiques de ceux qui lui reprochaient d'avoir trop cédé en créant la sécu, il répondait dans ses mémoires : **« la nation voyait les travailleurs reparaître en patriotes en même temps qu'en insurgés, comme ça avait été le cas à l'époque de la Révolution, des journées de 1830, du soulèvement de 1848, des barricades de la Commune... Ces transformations si étendues qu'elles puissent être sont réalisées sans secousses. Certes les privilégiés les accueillent mélancoliquement. Certains s'en feront même de secrets griefs pour plus tard. Mais, sur le moment, tous, mesurant la force du courant s'y résignent aussitôt et d'autant plus volontiers qu'ils avaient redouté le pire »** (mémoires de guerre)

Le bureau de l'Union Départementale cgt-FO du Maine-et-Loire a décidé de publier, au fil des numéros du Combat Social, une série d'articles pour rétablir les faits, rendre à Georges Buisson la part qui lui revient et insister sur l'importance du mouvement social dans la création de la Sécu.

Nous débutons cette série, ce mois-ci par la reprise d'un article de Marc Blondel sur Georges Buisson



Qui était Georges Buisson ?

Par Marc Blondel

Le 31 janvier 1946 mourrait Georges Buisson, secrétaire confédéral de la vieille CGT, dont la vie militante a été, dès 1898, tout entière consacrée à la mise en place d'institutions de protection sociale (assurances sociales puis Sécurité sociale) et au syndicalisme ouvrier.

Pourtant aujourd'hui, peu de gens traitant de ces questions font référence à l'action de Georges Buisson et, hormis la Confédération Force Ouvrière, aucune organisation ou

institution ne rend hommage à son travail de fondateur.

À la lecture des brochures officielles portant sur l'histoire de la Sécurité sociale, le nom de Buisson est en général absent.

Georges Buisson est né le 2 décembre 1878 à Évreux dans l'Eure, de parents petits commerçants. Après des études secondaires, il reprit à Paris, une mercerie de gros, fut sténographe et organisa le premier concours de dactylographie. Trois ans après la fondation de la CGT, en 1898, il adhéra à la chambre syndicale des employés (qui deviendra la

Chambre syndicale des employés et cadres de la Région Parisienne) dont il sera le secrétaire général et s'engagea résolument dans l'activité syndicale.

Ses camarades lui confièrent très vite d'autres responsabilités. Lors du congrès fédéral de Rouen, en

1908, Buisson devient secrétaire général adjoint de la Fédération nationale des Employés. En 1920, il est élu trésorier de la fédération et l'année suivante, il est confronté à la première scission syndicale. Le climat délétère qui présidait à la scission provoqua une crise grave. L'affai-

80 ANS DE LA SÉCU

blissement du mouvement syndical qui en fut l'inévitable conséquence n'épargna pas la Fédération nationale des Employés de la CGT « confédérée », même si ses militants, pour l'essentiel, restèrent fidèles à la CGT « confédérée », refusant de construire la CGTU (unitaire) fondée par les militants du PCF. Rappelons que cette scission syndicale fait suite au congrès de Tours de la SFIO de 1920, qui consacra la naissance du PCF.

Georges Buisson, à la tête de la Fédération, avait pour tâche d'en reconstituer le potentiel militant. Il y parvint après quatre années d'activité. Son dynamisme, très tôt remarqué par Léon Jouhaux, lui valut d'être proposé au Bureau confédéral en 1928. Oreste Capocci lui succéda au secrétariat général de la Fédération des employés.

Lors du congrès qui le porta au niveau confédéral, Buisson fut chargé de rapporter sur les questions des assurances sociales. Il avait en charge de défendre la loi sur les assurances sociales, adoptée en 1928 après onze ans de bataille de la Confédération dans le cadre de la Commission « Chauveau », et ce nonobstant les réserves cléricales comme du PCF.

Il était probablement le militant le mieux placé pour mener à bien ce combat. Il était, outre ses responsabilités syndicales, le principal animateur des caisses d'assurances sociales « Le Travail ». Ces caisses, construites sur le modèle des caisses de secours mutuel, assuraient aux salariés qui en étaient membres une couverture minimum en cas de maladie, d'accident du travail et de chômage. Elles étaient sous le contrôle exclusif des salariés et du syndicat.

Il anima sous l'égide de la Fédération et de la Chambre syndicale des Employés, des conférences pour gagner les militants à la cause des assurances sociales. Il supervisa la parution d'un Bulletin ouvrier des assurances sociales avec comme mot d'ordre : « **l'assurance aux assurés** ».

Pour la première fois, un système de protection sociale, unifié sur tout le territoire et obligatoire pour tous les patrons, allait voir le jour. La mise en place effective de la loi à partir de 1930 constitue une victoire pour le syndicalisme tout entier et pour Georges Buisson en particulier. Cette position centrale au sein du Bureau confédéral lui confère quelques initiatives. René Belin, secrétaire confédéral et animateur de la revue **Syndi-**

cats, disait de lui : « *C'est le seul à avoir de l'humour. Il est là comme un rat dans le fromage. Lui et toute sa famille politique vivent aux crochets d'organisations syndicales et politiques* ». Belin fait allusion, avec la morgue qui le caractérise, à la femme de Georges Buisson qui occupait des responsabilités à la SFIO.

Après la débâcle de mai 1940 et l'armistice, René Belin se verra confier par le premier gouvernement de Vichy la triste besogne de liquider la CGT et de mettre en place la Charte du Travail. Belin restera dans l'histoire le fossoyeur juridique des organisations syndicales dans le contexte des années noires de la collaboration.

Buisson, quant à lui, restait un syndicaliste, et travaillait en étroite relation avec Léon Jouhaux et Robert Bothereau. Il se fixa dans la région lyonnaise, où la police de Vichy l'arrêta en octobre 1940 puis le relâcha ; la police cherchait en fait Léon Jouhaux.

Le 9 novembre, le décret de dissolution de la CGT, signé du nouveau ministre du Travail, le triste René Belin, était publié.

En zone libre, Buisson maintint, dans la clandestinité, les contacts avec les militants confédérés fidèles au véritable syndicalisme et donc qui s'opposaient à la Charte du Travail de Pétain-Belin.

La caisse « Le Travail » éditera les premiers numéros de l'organe de résistance Libé-Nord.

En 1943, Buisson gagne Londres, où il sert d'agent de liaison entre Jouhaux, prisonnier de Vichy, et le comité de Londres, composé notamment des dirigeants des TUC (Trades Union Congress). Cette année voit aussi l'amorce de la réunification syndicale (accord du Perreux) dans la clandestinité.

En mai 1943, Buisson représenta la Confédération auprès du gouvernement provisoire. En août, il était délégué à l'Assemblée consultative d'Alger aux côtés d'Ambroise Croizat, responsable PCF et coreprésentant de la CGT réunifiée. C'est cette année-là qu'il apprit la mort en déportation de son épouse. Vichy et les nazis ne lui avaient pas pardonné son engagement dans la résistance aux côtés de ses amis socialistes.

Georges Buisson, vice-président de l'assemblée consultative, élaborait un projet de loi pour la création d'un régime unique de la Sécurité sociale. Ce document servit de trame aux or-

donnances de 1945. C'est l'acte de naissance de la Sécurité sociale.

Le contexte de l'immédiat après-guerre était favorable au PCF, qui s'affichait alors comme « le parti des 17 000 martyrs », et aux dirigeants soviétiques qui se paraient de la victoire contre le Reich — laissant oublier trop facilement la terreur stalinienne et la signature du pacte germano-soviétique qui, rappelons-le, fut le prélude à la Seconde Guerre mondiale.

Ambroise Croizat, promu au portefeuille de ministre du Travail, s'attribua frauduleusement, au compte du PCF, la paternité de la création de la Sécurité sociale, alors qu'en 1929 le PCF était hostile aux assurances sociales « **qui risquaient d'érousser la combativité de la classe ouvrière** ».

Utilisant les méthodes éprouvées du stalinisme, il réussit, avec l'aide de l'appareil d'État reconnaissant, à occuper la place essentielle jouée par Georges Buisson.

Georges Buisson, comme de nombreux ex-confédérés, refusait la mise sous la tutelle de la CGT. Mais, confronté à la maladie, il n'était plus en situation de rétablir les faits. L'appareil d'État avait couvert une mystification. Il était redevable à la direction du PCF, devenu parti de l'ordre, d'avoir soutenu sans hésitation l'union nationale.

Dès 1945, Maurice Thorez, secrétaire général du PCF, lança aux grévistes les mots d'ordre « **produire d'abord et revendiquer ensuite** », « **il faut retrousser les manches** ».

La direction de la CGT, devenue aux ordres, s'opposait désormais à la vague de grèves qui déferla en 1946/1947. Georges Buisson ne vit pas le déferlement des grèves : il mourut le 31 janvier 1946.

Au moment où notre protection sociale et son caractère particulier subissent de rudes attaques, il est peut-être temps de rétablir les faits et d'évoquer le combat de Georges Buisson pour la création des assurances sociales à la française, expression de solidarité et d'égalité.

Article paru sous l'égide du Centre d'histoire syndicale de l'Union régionale Force Ouvrière Île-de-France, dans la Revue Les Cahiers n° 3 intitulé « Les retraites de l'origine à nos jours »

ACTUALITÉS

Cessez le feu à Gaza

Guerre, répression et précarité : quand le capitalisme sacrifie les travailleurs

Jean Jaurès disait : « Le capitalisme porte en lui la guerre comme la nuée porte l'orage. » Aujourd'hui, rien n'a changé. C'est toujours au nom d'un capitalisme triomphant que meurent des centaines de travailleurs dans les attaques génocidaires perpétrées par le gouvernement Netanyahu.

Le 27 décembre dernier, le docteur Hussam Abu Safiya, médecin et directeur de l'hôpital Kamal-Adwan dans le nord de la bande de Gaza, a été arrêté avec plus de 200 membres du personnel soignant de l'établissement. L'armée israélienne poursuit ainsi son œuvre de destruction méthodique de toutes les infrastructures médicales de Gaza, mettant en péril la vie de ceux qui y travaillent et de ceux qui y sont soignés. Depuis octobre 2023, il s'agit du 24ème hôpital anéanti par la guerre. Ces destructions condamnent également les travailleurs palestiniens en les privant d'un accès aux soins.

Contre les travailleurs, les attaques se multiplient, des plus mesquines aux plus meurtrières. Depuis le début de la guerre en octobre 2023, les autorités israéliennes ont retiré les permis de travail aux travailleurs palestiniens de Cisjordanie et de la bande de Gaza. De plus, des pensions d'invalidité pour accident du travail ont été supprimées, selon le syndicat Arab Workers Union.

Le syndicat israélien Histadrout aurait, de son côté, conclu un accord honteux avec le ministre des Finances israélien pour déduire les jours de convalescence des travailleurs afin de financer la



guerre contre Gaza.

L'Union des travailleurs arabes dénonce cet accord, qui aurait permis de distribuer de l'argent à chaque famille israélienne dont un membre participe à la guerre à Gaza. Ce sont donc les travailleurs pauvres, arabes et juifs, qui sont pénalisés au profit d'une guerre d'expansion voulue par le gouvernement Netanyahu.

Malheur à celui qui critique le gouvernement israélien. Le syndicat Arab Workers Union nous informe qu'une entreprise de communication dans la ville de Haïfa a licencié huit travailleurs arabes et juifs après que ces derniers aient lancé une campagne de signature dans l'entreprise pour dénoncer la guerre et ses massacres à Gaza.

En France, toute voix s'opposant à cette politique de destruction massive est immédiatement taxée d'antisémitisme. Alors que ce n'est pas le peuple juif qui est visé, mais bien son gouvernement.

Force Ouvrière, fidèle à son engagement internationaliste, dénonce ce génocide qui touche les travailleurs et l'ensemble du peuple palestinien.

L'UD FO 49 apporte tout son soutien à ceux qui oeuvrent pour le

défense des travailleurs dans un pays en guerre et a décidé de verser un soutien pécunier à l'AWU.

Un cessez-le-feu a été signé et est entré en vigueur le 19 janvier, espérons qu'il durera. Malheureusement Israël a décidé dans la foulée d'une nouvelle opération militaire en Cisjordanie ...

Ce génocide s'inscrit dans une dynamique de guerre généralisée au profit du capitalisme, avec la complicité du gouvernement Macron. Un budget militaire de 413 milliards d'euros, cela signifie l'appauvrissement des travailleurs. C'est aussi le démantèlement des conquêtes sociales des travailleurs français, la paupérisation de l'hôpital public en France, où l'on peut mourir sur un brancard après avoir attendu 120 heures aux urgences. C'est la cure d'austérité infligée à la culture, au planning familial, aux missions locales et à la vie associative en région Pays de la Loire. Ce sont aussi les plans de licenciement dans l'industrie, notamment chez Michelin. Ce sont enfin les libertés démocratiques bafouées, les manipulations médiatiques et la répression de toutes les voix qui s'élèvent contre cette guerre à Gaza et contre toutes les autres guerres

Chantal Chauvry Lanche

EN DIRECT DES SYNDICATS

Solidarité avec Mayotte

Avant même le passage du cyclone CHIDO qui a dévasté l'archipel le 14 décembre dernier, la population de MAYOTTE était déjà dans une situation désastreuse, abandonnée par l'Etat français. Aujourd'hui, elle doit faire face à l'« apocalypse » ...

Rappelons que le niveau de vie sur Mayotte est sept fois plus faible qu'à l'échelle nationale : 77% des habitants y vivent sous le seuil de pauvreté et le coût de la vie est jusqu'à 30 % plus élevé qu'en Métropole. Le manque de logements, d'eau potable et de services publics rendent les conditions de vie extrêmement difficiles. Le seul hôpital - pour 321 000 habitants ! - est aujourd'hui dévasté...

L'UD FO du Maine-et-Loire exprime sa solidarité avec les Mahorais. Le bilan précis du nombre de personnes décédées ou blessées n'est toujours pas connu plusieurs jours après le drame et chacun cherche ses proches, un toit, de l'eau, des vivres ...

L'UD FO considère que tout doit être mis en place pour que l'ensemble de la population puisse avoir accès, le plus rapidement possible, aux soins, à la nourriture et aux services publics. Elle salue les travailleurs qui œuvrent pour venir en aide et secourir la population.

Elle considère que les droits les plus fondamentaux des Mahorais doivent être assurés, et ce à tout moment. C'est pourquoi, l'UD FO se tient aux côtés de ceux qui luttent pour l'égalité de traitement dans les territoires ultra-marins, pour la défense des services publics, contre la vie chère et pour l'augmentation des salaires afin que chacun puisse vivre dignement.



Victoire pour les salariés France Travail à CHOLET !

Depuis le 1er janvier, les salariés de France Travail sont soumis à l'application de la Loi plein emploi qui dégrade toujours plus leurs conditions de travail déjà bien difficiles avec un cruel manque d'effectifs. Et ce n'est pas l'aumône de 1.75% d'augmentation nettement insuffisante qui fait passer la pilule de la multiplication de contacts agressifs avec les demandeurs d'emploi, liée aux réformes destructrices de leurs droits... C'est dans ce

contexte, que l'agence de CHOLET subissait depuis deux ans un « management » les poussant à bout... et à la grève jeudi 23 janvier.

Dans cette mobilisation, FO a joué tout son rôle d'outil syndical : préavis de grève pour l'action efficace, dépôt des revendications en s'appuyant sur la mobilisation des salariés (80% de grévistes !), organisation matérielle du piquet de grève, échanges constants

avec l'ensemble des salariés mobilisés pendant le mouvement afin de prendre les décisions collectives pour la négociation.

Ils ont gagné en 3H de grève un changement de direction et des perspectives pour les effectifs ! Vive la mobilisation des salariés et l'action du syndicalisme libre et indépendant de nos camarades FO de France Travail et de CHOLET !

ACTUALITÉS

L'Hopital va mal, Macron responsable !

Les plans blancs se multiplient partout en France. Notre région n'y échappe pas (au moins 6 établissements dans la région). La grippe est-elle plus dévastatrice cette année ?

C'est avant tout le résultat d'un manque de lits d'aval conséquent. Les plans blancs sont devenus le mode de gestion des hôpitaux qui ne sont plus en capacité de répondre aux besoins de la population.

Pourtant, les plans blancs, il y a encore quelques années, n'étaient déclenchés que pour faire face à des situations exceptionnelles de catastrophes naturelles, routières, chimiques, etc.)

Le CHU de Nantes, le CH du Mans, le CH Laval, le CH Saint Nazaire. Le CH de Saumur est aussi en grande difficulté. Partout le même constat, les urgences sont débordées.

Comment en sommes-nous arrivés là

L'ambulatoire dans le but de réduire le coût d'une hospitalisation est devenu la norme. C'est la conséquence du mode de financement des hôpitaux et d'une volonté politique de détruire l'hôpital public.

« C'est plus dur de le réinventer quand tout n'a pas été détruit. », E Macron, CH de Vendôme 30 avril 2023

Depuis 2010, ce sont plus de 43500 lits d'hospitalisation conventionnels qui ont été supprimés ou transformés en place de chirurgie ambulatoire (fermés le week-end), c'est ce qui a manqué à l'hôpital pour tenir pendant le COVID...

En 2023 ce sont 4900 lits qui ont été fermés, le gouvernement, les ARS et les directions se cachent derrière la pénurie de médecins et de personnels paramédicaux, mais qui organise la pénurie ??

Le gouvernement a supprimé le numéris clausus (national), mais a mis en place un numéris apper-

tus (décidé conjointement par les ARS et les Universités) qui limite lui aussi largement le nombre de médecins formés.

La Fédération des services publics et de santé dans un communiqué le 13 janvier indiquait :

«La Fédération Force Ouvrière des personnels des SPSS vient d'être informée, par plusieurs canaux concordants, de la volonté des pouvoirs publics de réduire drastiquement le nombre de places d'étudiants infirmiers soumis au choix dans Parcoursup pour l'année 2025...»

Les seuls responsables ce sont les gouvernements qui limitent la possibilité de soigner correctement, en soumettant aux assemblées des Lois de Financement de la Sécurité sociale et dessous des besoins. Ce sont aussi les députés et sénateurs qui votent ces lois de financement...

Le 13 décembre dans les Pays de la Loire, le conseil d'administration de l'ARS était réuni.

Il y était présenté le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens. Vous trouverez ci-après quelques extraits de l'intervention FO:

«...l'étude de la DREES publiée fin octobre dernier qui évoque, au plan national, les 43 500 lits d'hospitalisation perdus depuis fin 2013, pointant une baisse de près de 4900 lits d'hospitalisation complète rien qu'en 2023.

Au moment où se tient ce conseil, les services d'urgences sont en surchauffe. Il manque des lits partout pour hospitaliser les patients qui en ont besoin et qui attendent des heures, voire des jours, qu'une place se libère.

Dans tous les établissements, il manque des bras. Soit pour combler des postes vacants ou pour renforcer les équipes dont les effectifs sont tirés au minimum. Ces dernières années, quel établissement n'a pas connu de contrat de retour à l'équilibre, qui n'a pas connu d'injonctions de l'ARS pour maîtriser la masse salariale et, in fine, dégrader les conditions d'exercice et de prise en charge des patients ?

NE LES LAISSONS PAS FAIRE !



s'agit, dans le cadre de ce CEPOM, d'adapter l'offre de soins à un budget toujours plus contraint. C'est l'exact opposé des fondements de la sécurité sociale, chacun cotise selon ses besoins et reçoit selon ses besoins. Plusieurs EHPAD étaient en grève cette semaine pour exiger des renforts en effectifs pour prendre en charge dignement les résidents... À chaque fois, les directions d'établissements mettent en avant des budgets qui ne permettent pas les recrutements.

Selon les projections démographiques dans les Pays de la Loire, il y aurait 33 000 personnes âgées dépendantes supplémentaires d'ici 2030 ! Et en 2027, le taux d'équipement régional serait de 118 places pour 1 000 personnes de plus de 75 ans ; soit 43 places de moins qu'actuellement.

À l'évidence, les besoins vont être très importants ; certes, le domicile demeure l'attente majoritaire de la population, mais la logique économique prônée par le gouvernement et l'ARS en matière de logique de parcours global alliant prévention et perte d'autonomie, précocité des interventions et renforcement de l'inclusion sociale ne peut cacher la nécessité de renforcer le nombre de places en institution.

L'offre actuelle est insuffisante et l'objectif affiché n'est donc pas de développer les places en EHPAD, mais d'accélérer le virage domiciliaire, avec pour objectif de maintenir coûte que coûte les personnes âgées dépendantes au domicile. Dans quelles conditions ? Avec quels moyens ?

Pour toutes ces raisons, je me prononcerai contre ce CPOM»

FO est le seul syndicat à s'être prononcé contre, les autres organisations ayant voté pour ou s'abstenant.

EN DIRECT DES SYNDICATS

Élections au CH Saumur-Longué

FO passe à l'action pour défendre les soignants



Laetitia Menier, secrétaire adjointe

Être sur le terrain ! Depuis les dernières élections de décembre 2024, la nouvelle équipe du syndicat FO du Centre Hospitalier de Saumur et Longué s'est fixé pour mission d'être plus proche des agents.

Le syndicat FO a décidé de réaffirmer sa position en Saumurois sur le secteur de l'hôpital avec la mise en place d'un nouveau bureau. Virginie Touzet a pris la tête accompagnée par Laetitia Menier et Sophie Julien. Le trio se partage désormais les missions sur deux journées de permanence fixées les lundis et jeudis sur le site de l'Hôpital de Saumur. Et pas question de se tourner les pouces, l'équipe s'est donné pour objectif de privilégier le travail de terrain et de renforcer les liens avec les agents.

« Nous allons passer régulièrement dans les services pour nous faire connaître et comprendre les problématiques rencontrées »

explique Laetitia Menier, secrétaire adjointe du syndicat. Répartis sur 44 services et deux entités, Saumur et Longué, la tâche s'avère complexe, mais ne fait pas peur aux militantes.

Déjà, entre mai et décembre 2024, l'équipe FO du centre hospitalier s'est fortement mobilisée pour les élections anticipées, consécutives à la fusion entre l'Hôpital de Saumur et celui de Longué. Leur engagement a porté ses fruits : alors que FO était inactif depuis plusieurs mois après le départ de son ancien secrétaire, le syndicat a réussi à obtenir la troisième place, derrière la CFDT et SUD, mais devant la CGT.

« Nous avons des élus dans trois CAP, couvrant les catégories aides-soignants, infirmiers, personnels d'encadrement administratifs et assistants médicaux administratifs. Nous disposons également de deux sièges sur douze au CSE »

Indique Laetitia Menier. Bien que constituer des listes complètes ait été un défi, la section a pu compter sur l'accompagnement précieux de Mélanie Massé. « Elle a été été d'un très grand soutien et nous avons beaucoup travaillé avec elle » confie Laetitia qui souligne l'aide apportée par la secrétaire départementale FO de la branche santé.

Afin d'entretenir de bonnes relations avec leurs camarades, de définir une ligne de conduite et de partager les engagements locaux, les trois militantes saumuroises participent aux réunions de l'Union Locale, ainsi qu'au bureau élargi, une fois par mois. La date de la prochaine assemblée générale, prévue le 27 mars, est

déjà inscrite à l'agenda.

Dans toute la fonction publique donc au Centre Hospitalier de Saumur, les prochaines élections sont annoncées en décembre 2026.

D'ici là, le syndicat entend consolider sa position, voire faire encore mieux. Actuellement, FO affirme sa présence sur les instances. Quatre à cinq CSE sont programmés pour 2025, dont le prochain se tiendra le 6 mars.

Le dialogue avec la direction est d'ores et déjà engagé et la nouvelle équipe souhaite relancer la discussion sur la création d'un pool de remplacement dans le cadre des accords du Ségur. « L'objectif, explique Laetitia Menier, est de mettre en place un service de quatre à cinq personnes : deux pour l'équipe du matin et deux pour celle du soir, qui pourraient intervenir pour des remplacements ponctuels, de moins de 15 jours, afin d'éviter de rappeler des agents en repos ou en congés. »

D'autres sujets de négociation avec la direction de l'Hôpital seront abordés en fonction des problématiques remontées par les agents. « Notre objectif n'est pas de faire de l'accompagnement individuel face à une situation de mal-être, mais de porter les revendications pour l'amélioration globale des conditions de travail ». Le syndicat souhaite également recruter de nouveaux militants. « Tous ceux qui ont envie de s'investir et qui sont motivés pour aider sont les bienvenus », souligne Laetitia.

EN DIRECT DES SYNDICATS

Colère dans les Ehpad: une délégation Force Ouvrière rencontre l'ARS

Suite aux mouvements de grève reconductible des Ehpad en décembre 2024, une délégation de nos camarades, représentant les Ehpad de santé publique, privée et territoriale, a été reçue le mercredi 15 janvier par l'ARS.

Le constat est sans appel, les conditions de travail dans les Ehpad sont dramatiques et se dégradent constamment, avec pour seul mot d'ordre: faire vite vite, vite ... Et faire toujours plus avec toujours moins.

Nos camarades se sont mobilisés dans le public et le privé tout au long de la fin de l'année pour dénoncer leurs conditions de travail et de rémunération comme à St Nicolas, dans les établissements de santé du Baugeois Vallée, aux résidences du Val d'Oudon, dans les établissements du CH Layon Aubance, à l'EHPAD les Cordelières ou encore dans les 5 EHPAD du groupe VYV du département.

Ils ont remis à l'ARS des lettres ouvertes émanant d'agents et des



pétitions contre la destruction des Ehpad.

Tous dénoncent le manque d'effectifs, le manque de budget, le non-respect de la réglementation.

Force Ouvrière a rappelé l'ensemble de ses revendications :

Augmentation réelle des effectifs

Stagiairisation des contractuels sans concours

Accélération des déroulements de carrière

Enveloppes budgétaires à hauteur des besoins et pour la reconstruction des Ehpad

Respect de la réglementation, du droit au repos, respect de la vie privée

Maintien de tous les RTT, arrêt des 12H

Augmentation générale des salaires et du point d'indice

Prime grand âge pour tous

1 agent pour 1 résident

FO a lu

Résidence Marc-Leclerc : pas d'amélioration pour FO

Le Courrier de l'Ouest a reçu un communiqué de la section Force ouvrière de l'Établissement de santé Baugeois-Vallée (ESBV). Il fait suite au débrayage du personnel de la résidence Marc-Leclerc à La Ménittré, le 10 décembre 2024 (notre édition du 11 décembre).

Une proposition qui ne convient pas aux soignants

Les représentants du personnel ont rencontré « l'Agence régionale de santé (ARS) le 15 janvier 2025, afin d'évoquer différentes thématiques. Concernant celle du manque de personnel sur l'horaire du soir de La Ménittré, la proposition faite par l'ESBV à ce jour est un horaire coupé. C'est-à-dire un agent actuellement du matin ferait 8 h 30-13 h et 17 h-20 h. Cela impacterait encore plus la prise en charge des résidents, car cela enlève deux heures de



La Ménittré, le 10 décembre 2024. Des agents de l'ESBV avaient débrayé pour alerter sur le manque de personnel. La situation n'est toujours pas réglée selon les représentants du personnel.

temps de soins le matin. La demande des agents est plutôt un poste supplémentaire le soir sans amputer un poste du matin. » « Cette proposition d'horaire coupé

a été rejetée deux fois par les équipes soignantes. En effet, cela ne peut que nuire à la qualité des soins apportés aux résidents, et pourrait entraîner une démotivation voire un

désengagement des soignants. » « Pour mémoire, cet horaire doit rester dérogatoire sur des situations de crise et n'est pas une solution en soi, ce qui a été confirmé par l'ARS. Pour rappel, actuellement, il n'y a que deux soignants pour répondre au besoin de quarante résidents dépendants. Dans ce contexte, la prise en charge ne peut pas être optimale, ni souhaitable pour nos aînés. » « Malgré la rencontre avec monsieur Bruand (le directeur de l'ESBV, N.D.L.R.), deux soignants de La Ménittré et le syndicat Force ouvrière après le débrayage du 10 décembre 2024, les propositions de l'ESBV n'ont pas changé et restent inacceptables face à cette charge de travail exponentielle. Nous souhaitons rétablir les négociations. Et refusons l'ultimatum du 15 février donné aux agents pour se prononcer sur cet horaire coupé. »

CHIFFRES



Des chiffres utiles au quotidien...

Ce qui change

L'interdiction de louer un logement classé G du fait de sa mauvaise performance énergétique, la restriction de circulation des véhicules (huit millions) classés Crit'Air 3 dans les zones à faibles émissions (ZFE), ou encore la baisse du taux de rémunération, de 2,25% à 1,75%, des nouveaux plans épargne logement sont parmi les changements intervenus au 1^{er} janvier. Le taux du Livret A baissera, lui, de 3% à 2,4% au 1^{er} février. Mais sans adoption pour l'instant des textes budgétaires pour 2025 – cela du fait de la censure du gouvernement Barnier –, l'entrée dans la nouvelle année se traduit aussi par l'absence de modifications en certains domaines. La revalorisation du barème de l'impôt sur le revenu devra ainsi attendre la prochaine loi de finances. Par ailleurs, et contrairement aux mesures sévères qui visaient initialement les retraités, les pensions de base ont été revalorisées de 2,2%, donc indexées à l'inflation, et ce, conformément au Code de la Sécurité sociale. **V.F.**

SMIC SALAIRE

11,88 €

Le Smic a augmenté de 2% au 1^{er} novembre 2024. Le salaire brut horaire progresse ainsi de 0,23 euro, passant de 11,65 à 11,88 euros.



SÉCURITÉ SOCIALE

3 925 €

Le plafond mensuel de la Sécurité sociale est de 3925 euros (plafond annuel de 47100 euros) depuis le 1^{er} janvier 2025 contre 3864 euros en 2024. Ce plafond est utilisé pour le calcul de certaines cotisations sociales, ainsi que des prestations de Sécurité sociale.



ALLOCATIONS FAMILIALES

148,52 €

Pour 2 enfants à charge (plafond).

338,80 €

Pour 3 enfants à charge (plafond).

529,10 €

Pour 4 enfants à charge (plafond).

190,29 €

Par enfant en plus à charge.

74,26 €

Majoration maximale pour les enfants de 14 ans et plus.



CONSOMMATION

Indice des prix à la consommation (INSEE)

+0,2%

en décembre 2024 (-0,1% en novembre 2024).

+1,3%

en décembre 2024 sur un an (+1,3% en novembre 2024).

En décembre 2024, les prix à la consommation augmentent de 0,2% sur un mois et de 1,3% sur un an.



COTISATIONS SOCIALES / PRÉLÈVEMENTS

Cotisations sociales, en pourcentage du salaire brut (IRL) – 2023

9,2% CSG (impôt) – 9,2% depuis le 1^{er} janvier 2018 et sur 98,25% du salaire brut depuis le 1^{er} janvier 2012.

0,5% CRDS (impôt) – 0,5% depuis le 1^{er} février 1996 et sur 98,25% du salaire depuis le 1^{er} janvier 2012.

SÉCURITÉ SOCIALE

6,90% Assurance vieillesse.

0,40% Assurance vieillesse déplafonnée.

RETRAITES COMPLÉMENTAIRES

Agirc-Arrco (taux minima obligatoires), désormais fusionnées :

3,15% Tranche 1.

8,64% Tranche 2.

0,024% Apec.

0,14% CET – Contribution d'équilibre technique : si le salaire est supérieur au plafond de la Sécu.

Contribution d'équilibre générale (CEG), qui remplace les cotisations AGFF et GMP supprimées le 1^{er} janvier 2019.

0,86% Tranche 1.

1,08% Tranche 2.



FONCTION PUBLIQUE

Traitement de base brut annuel au 1^{er} juillet 2023

4,92 € (brut) Valeur du point.

5907,34 € (brut annuel) Indice 100 – indice majoré 203.

1801,74 € (brut mensuel) **Minimum de traitement** – indice majoré 366. S'ajoute depuis le 1^{er} novembre 2024 une indemnité différentielle de 0,06 euro mensuel brut.

11,10% Retenue pour pension.

9,2% CSG (impôt) 9,2% de 98,25% du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.

0,5% RDS (impôt) 0,5% de 98,25% du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.

RAFP (retraite additionnelle de la fonction publique)

Base de cotisation : sur les primes et indemnités avec un plafond de 20% du traitement indiciaire.

Taux de cotisation : 5% employeur et 5% fonctionnaire.

ACTUALITÉS

« Ce budget est adopté », a conclu Christelle Morançais, présidente, Horizons, de la Région Pays de la Loire, lors de la session du conseil régional du vendredi 20 décembre 2024.

« Christelle Morançais, la « Javier Milei » féminin des Pays de la Loire », titrait le Point dans son article du 27 janvier 2024.

À l'issue d'une journée et demi de débats, le budget 2025 présenté par la majorité régionale a été adopté : 64 voix pour, 27 contre et trois abstentions.

Le budget présenté vise un plan d'économie de 100 millions d'euros; 82 millions euros dès 2025 dont plus de 10 millions sur le dos de la culture et des associations.

Au-delà des montants nos camarades du syndicat des agents de la région et du SN3M FO dénoncent la violence de la méthode.

Pour ce qui est de la culture, les structures ont reçu des courriers en novembre et décembre leur annonçant la baisse voir la suppression de leur subvention régionale pour 2025.

Cela ne leur laisse aucune possibilité d'anticipation ...

Dans les pires situations, ce sont la moitié de leurs budgets globaux qu'ont vus disparaître certaines associations...

Par effet de levier certains départements en profitent pour eux aussi réduire leurs subventions, à titre d'exemple l'ONPL perd 190k€ de la région, mais va perdre 1 million d'euros issus de Loire-Atlantique et Maine-et-Loire.

Les conséquences pour 2025:

-pour certaines structures cela sonne une fin définitive de l'activité,

-pour la grande majorité, ce sera une réduction d'activité et une baisse de l'emploi intermittent et permanent.

Cela entraînera des baisses sur les recettes des organismes sociaux en relation et une fragilisation des conditions de vie de nombre d'intermittents qui ne pourront pas bénéficier du régime d'assurance chômage correspondant .

Par exemple, le festival Premier Plan d'Angers quant à lui perd 104 000€ de subvention. Pour parfaire la comparaison avec le président Argentin Christelle Morançais a été gratifié du prix de la tronçonneuse d'or durant le festival !

À l'échelle du pays, lors du Conseil National du Spectacle Vivant, la ministre s'était engagée à maintenir les crédits du ministère de la Culture, mais a été désavouée 4 jours plus tard par un amendement gouvernemental qui réduit son budget de 130 millions pour 2025. L'État propose des crédits pour sauver quelques structures dites « d'intérêt national », mais cela se fera évidemment au détriment des petites compagnies, arts de la rue etc...

Pour les agents de la région c'est l'annonce de sa volonté de supprimer 100 emplois dans les services de la Région !

Les dépenses de personnel ne représentent que 15 % des dé-

penses de fonctionnement de la Région qui par ailleurs est la Région la moins dotée de France en nombre d'agents publics par habitant.

Cette décision a été annoncée par un post sur un réseau social... Les élus du personnel ont été totalement ignorés et écartés de toute information et discussion.

Ils ont simplement été conviés à une réunion avec le Vice-Président en charge des finances et du personnel le 21 novembre, après l'annonce des décisions ...

Le Comité des Oeuvres Sociales du personnel de la Région subit depuis plusieurs années une baisse de sa subvention ce qui a entraîné une diminution des activités et subventions qui leur étaient proposés.

Désormais, c'est l'existence même de cette structure qui est menacée !

Les organisations syndicales CFDT, CGT, FO et UNSA du personnel de la Région Pays de la Loire dénoncent « la brutalité qui devient un mode de gestion dans les services de la Région des Pays de la Loire, la mascarade de dialogue social fait de doubles discours, d'informations incomplètes, voire non sincères, la politique du fait accompli.»

Info

L'UD a décidé de créer une page Facebook afin de partager rapidement les infos de nos syndicats.

Pour la retrouver tapez **UD FO 49** dans la barre de recherche Facebook

ou scannez le QR code ci-dessous



ACTUALITÉS

Matinée d'informations avec Up Coop

« La mobilité verte des salariés pour leurs trajets domicile-travail / travail-domicile »
 Le 04 Février de 09h à 12h30

Le Forfait Mobilité Durable
 Le Forfait Mobilité Durable fait du vélo à la pédale, le vélo électrique, l'utilisation de modes de transports plus écologiques, l'accès facilité du vélo, des vélos électriques, le accès au covoiturage.

La prime de transport
 La prime transport offre une carte UpOne permet à nos salariés d'utiliser cet avantage rapidement et facilement pour payer des frais de transport (métro, tramway, bus, etc.) pour les salariés de certaines entreprises de véhicules électriques.

Transports Publics
 Avec UpOne, c'est facile et rapide pour vos salariés de demander le remboursement de leur abonnement de transport public.

La mobilité, des solutions qui accompagnent vos salariés lors de leurs trajets

Mobilité durable | Prime de transport | Transports publics

Upone
 Carte physique
 **** 9758

Mobi
 398,00 €
 restants sur 800,00 €

VISA

FORMATIONS SYNDICALES organisées par l'UDFO en 2025

STAGES	DATES
DECOUVERTE DE FO	Du lundi 27 janvier au vendredi 31 janvier
JE NEGOCIE	Du Mardi 25 février au jeudi 27 février
FONCT. ET COM. DU SYNDICAT	Du lundi 10 mars au vendredi 14 mars
DECOUVERTE DE FO	Du lundi 31 mars au vendredi 04 avril
CSE	Du lundi 19 mai au vendredi 23 mai
SSCT	Du lundi 23 juin au vendredi 27 juin
DECOUVERTE DE FO	Du lundi 15 septembre au vendredi 19 septembre
CONNNAITRE SES DROITS NIVEAU 1	Du mardi 07 octobre au jeudi 09 octobre
PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS	Du lundi 24 novembre au vendredi 28 novembre
DECOUVERTE DE FO	Du lundi 01 décembre au vendredi 05 décembre



Nos experts CSE vous accompagnent à toutes les étapes de votre mandat d' élu de votre CSE





Depuis 1989, le Groupe Legrand accompagne des Comités Sociaux et Économiques (CSE).



Connaître pour savoir, Savoir pour agir

Les experts CSE du Groupe Legrand sont là pour vous accompagner, sur des thématiques financières, juridiques, sociales ou SSCT, et vous permettre de comprendre le périmètre de vos actions, de votre rôle auprès des salariés que vous représentez.

Groupe Legrand c'est 4 pôles d'excellence ...

-  Expertise comptable
-  Conseil & Assistance Juridique
-  Formations CSE - SSCT
-  Expertise SSCT

